



100% RÉUSSITE

CAPES

LICENCE

Le XIX^e siècle français

Économie, société et politique,
métropole et colonies (1815-1914)

**Cours
Fiches
Méthodes
Sujets corrigés**

Yannick Clavé



Avant-propos

Une collection inédite pour un nouveau CAPES d'histoire et de géographie

Le CAPES (enseignement public)-CAFEP (enseignement privé sous contrat) est désormais placé en fin de licence, au niveau du bac +3. C'est un changement de taille, certes, mais ce n'est pas une nouveauté car, depuis sa création en 1950, le concours a été placé plus fréquemment à ce niveau-là qu'à celui du bac +4 ou du bac +5. Le changement concerne aussi les CAPLP (enseignement en lycée professionnel).

Mais un autre bouleversement concerne plus spécifiquement nos disciplines. Le CAPES (et le CAPLP) repose désormais sur un programme fixe, donc identique d'une année sur l'autre, constitué de questions larges adossées directement aux programmes scolaires du collège et du lycée. C'est un véritable changement de paradigme. Certes, la plupart des autres disciplines étaient déjà alignées sur ce système, mais l'histoire et la géographie avaient l'habitude de fonctionner avec des programmes spécialisés qui changeaient tous les deux ans en moyenne (comme pour les agrégations externes). Ces programmes étaient devenus toutefois obsolètes, trop spécialisés, trop liés à des querelles universitaires d'un autre âge et bien trop éloignés des réalités de l'enseignement scolaire. Le CAPES repose désormais sur seize questions, qui concernent les grands fondamentaux enseignés dans le premier cycle universitaire (licence, CPGE) et présents dans l'ensemble des programmes du collège et du lycée : huit en histoire (à raison de deux par période) et huit en géographie. Le CAPLP de lettres-histoire, quant à lui, repose sur huit questions (quatre en histoire et quatre en géographie), communes avec celles du CAPES : cela facilitera incontestablement la tâche aux candidats qui souhaitent présenter les deux concours.

Fidèle à sa tradition d'accompagnement des candidats dans leur préparation aux concours, la maison d'édition Ellipses propose cette collection totalement inédite. Celle-ci est la seule qui, non seulement, couvre l'ensemble des seize questions du programme, mais présente aussi une méthodologie complète des épreuves écrites et orales avec de nombreux sujets et corrigés. Grâce à l'expérience et à l'expertise des auteurs, que je tiens ici à chaleureusement remercier, les candidats disposent d'ouvrages de référence qui leur apporteront une aide décisive dans leur réussite. Dix ouvrages portant sur les seize thèmes sont d'ores et déjà publiés, auxquels s'ajoute un ouvrage pour préparer l'épreuve orale de l'entretien professionnel avec le jury. D'autres titres viendront très prochainement compléter la collection.

Cette collection prend également en compte la spécificité du CAPLP lettres-histoire, pour accompagner les candidats qui se destinent à l'enseignement en lycée professionnel. Ils trouveront ainsi des sujets spécifiques aux épreuves de leur concours.

Je tiens à remercier les éditions Ellipses pour leur confiance sans cesse renouvelée, en particulier leur directeur général Brieuc Bénézet et la directrice éditoriale en charge de l'histoire-géographie Manon Savoye.

Au nom de tous les auteurs de la collection, j'adresse mes vœux de pleine réussite à l'ensemble des candidates et des candidats au CAPES-CAFEP d'histoire et de géographie et au CAPLP de lettres-histoire.

Yannick Clavé
Directeur de la collection

Le point sur les programmes officiels

Le programme officiel du CAPES-CAFEP d'histoire-géographie

(publié le 7 mai 2025)

Le programme a été établi en fonction des principaux enseignements dispensés en licence et des principaux enseignements présents dans tous les programmes d'histoire et de géographie du secondaire. Il reste identique d'une année sur l'autre.

▪ Histoire : huit questions

► Histoire ancienne

- ✦ 1. La Grèce classique
- ✦ 2. Rome : République et Empire

► Histoire médiévale

- ✦ 3. Contacts et conflits en Méditerranée, VI^e-XIII^e siècles
- ✦ 4. Société, Église et pouvoir politique dans l'Occident médiéval, XI^e-XV^e siècles

► Histoire moderne

- ✦ 5. Première mondialisation, Renaissance, humanisme et réformes, XV^e-XVII^e siècles
- ✦ 6. L'Europe du XVIII^e siècle, Révolution française et Empire

► Histoire contemporaine

- ✦ 7. Le XIX^e siècle français : économie, société et politique, métropole et colonies (1815-1914)
- ✦ 8. Le XX^e siècle : guerres mondiales, totalitarismes, génocides, guerre froide, décolonisation

- **Géographie : huit questions**

- ✦ 1. Géographie de la population : démographie, distribution spatiale
- ✦ 2. Géographie de la mondialisation : acteurs, territoires, maritimisation, flux
- ✦ 3. Géographie de l'environnement : milieux, ressources, risques
- ✦ 4. Géographie de la France
- ✦ 5. Géographie de l'Union européenne
- ✦ 6. Géopolitique : frontières, conflits
- ✦ 7. Géographie urbaine : populations, dynamiques, activités
- ✦ 8. Géographie rurale : populations, dynamiques, activités

Le programme officiel d'histoire-géographie du CAPLP de lettres-histoire

(publié le 18 juillet 2025)

Le programme d'histoire et de géographie du concours fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Les questions sont communes avec celles du CAPES.

- **Histoire : quatre questions**

- ▶ Temps modernes

- ✦ 1. Première mondialisation, Renaissance, humanisme et réformes, xv^e-xviii^e siècles
- ✦ 2. L'Europe du xviii^e siècle, Révolution française et Empire

- ▶ Temps contemporains

- ✦ 3. Le xix^e siècle français (économie, société et politique, métropole et colonies) et l'entrée progressive en démocratie, 1815-1914
- ✦ 4. Le xx^e siècle : guerres mondiales, totalitarismes, génocides, guerre froide, décolonisation

- **Géographie : quatre questions**

- ✦ 1. Géographie de la mondialisation : acteurs, territoires, maritimisation, flux
- ✦ 2. Géographie de l'environnement : milieux, ressources, risques
- ✦ 3. Géographie de la France
- ✦ 4. Géographie de l'Union européenne

La structure du CAPES-CAFEP d'histoire-géographie

Référence réglementaire : arrêté du 17 avril 2025 (JORF n° 0094 du 19 avril 2025).

Les deux épreuves écrites : l'admissibilité			
1. Composition		2. Analyse de documents	
Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l' histoire , la seconde porte sur la géographie , et inversement. Ce choix du jury est connu lors de la première épreuve.			
Durée : 5 heures	Coefficient 2,5	Durée : 5 heures	Coefficient 2,5
Épreuve notée sur 20	Note égale ou inférieure à 05 éliminatoire	Épreuve notée sur 20	Note égale ou inférieure à 05 éliminatoire
Choix entre deux sujets.		Un sujet unique (trois à cinq documents).	
Une production graphique, croquis ou schéma, est obligatoire en géographie. Elle est attendue à partir d'un fond de carte fourni en annexe ou au choix du candidat.			
Il est attendu une composition (ou dissertation) selon les règles académiques habituelles.		Il est attendu un commentaire des documents selon les règles académiques habituelles.	
Total des coefficients de l'admissibilité : 5			
Les deux épreuves orales : l'admission			
1. Exposé disciplinaire		2. Entretien professionnel avec le jury	
En histoire ou en géographie par tirage au sort effectué par le candidat.		Épreuve commune à l'ensemble des CAPES, portant sur la motivation du candidat, son parcours et sa connaissance du système éducatif et des principes et valeurs de la République.	
Des documents sont fournis en appui du sujet pour aider la construction de la réflexion ou la présentation du propos.		Épreuve notée sur 20	Note 00 éliminatoire
		Coefficient 3	
Épreuve notée sur 20	Note 00 éliminatoire	Pas de temps de préparation	
Coefficient 5		Durée : 35 minutes	
		Le candidat se présente (5 minutes)	Entretien avec le jury (10 minutes)
		Connaissance du système éducatif et des valeurs de la République (20 minutes)	
Durée de la préparation : 4 heures			
Durée de l'épreuve : 1 heure			
Exposé : 20 minutes	Entretien avec le jury : 40 minutes (ensemble du programme)		
Total des coefficients de l'admission : 8			

La structure du CAPLP de lettres – histoire et géographie

Référence réglementaire : arrêté du 17 avril 2025 (JORF n° 0094 du 19 avril 2025).

Les deux épreuves écrites : l'admissibilité				
1. Épreuve disciplinaire de lettres		2. Épreuve disciplinaire d'histoire et de géographie		
Durée : 5 heures	Coefficient 2,5	Durée : 5 heures	Coefficient 2,5	
Épreuve notée sur 20	Note égale ou inférieure à 05 éliminatoire	Épreuve notée sur 20	Note égale ou inférieure à 05 éliminatoire	
Travail sur un corpus composé de plusieurs textes littéraires		Dissertation. Choix entre deux sujets : l'un en histoire, l'autre en géographie		
		Une production graphique, croquis ou schéma, est obligatoire en géographie. Elle est attendue à partir d'un fond de carte fourni en annexe ou au choix du candidat.		
Total des coefficients de l'admissibilité : 5				
Les deux épreuves orales : l'admission				
1. Épreuve disciplinaire		2. Entretien professionnel avec le jury		
Un dossier documentaire en deux parties		Épreuve commune à l'ensemble des CAPES, portant sur la motivation du candidat, son parcours et sa connaissance du système éducatif et des principes et valeurs de la République.		
Partie majeure* : • En histoire-géographie : un ou deux documents avec une consigne générale. • En lettres : un texte littéraire et une image.	Partie mineure (ou complémentaire)* : • En histoire-géographie : un document avec une question. • En lettres : un texte littéraire avec une question.			
Épreuve notée sur 20		Épreuve notée sur 20	Note 00 éliminatoire	
13 points pour la discipline majeure	7 points pour la discipline mineure	Coefficient 3		
Note 00 éliminatoire	Coefficient 5	Pas de temps de préparation		
Durée de la préparation : 3 heures		Durée : 35 minutes		
Durée de l'épreuve : 1 heure				
Discipline majeure : 40 minutes • Exposé : 20 minutes • Entretien : 20 minutes	Discipline mineure : 20 minutes • Exposé : 10 minutes • Entretien : 10 minutes	Le candidat se présente (5 minutes)	Entretien avec le jury (10 minutes)	Connaissance du système éducatif et des valeurs de la République (20 minutes)
Total des coefficients de l'admission : 8				
* Choix fait au moment de l'inscription au concours : « Le candidat choisit au moment de l'inscription la discipline (lettres ou histoire-géographie) qui fait l'objet de l'évaluation la plus approfondie. Cette discipline est qualifiée de "majeure", l'autre de "mineure" ».				

Première partie

Apprendre : les chapitres de cours

Tableau chronologique : le XIX^e siècle français (1815-1914)

1814 : chute du I^{er} Empire

- Retour des Bourbons

1815 : les « Cent-Jours »

- Second retour de Louis XVIII

1814/15 à 1830 : la Restauration

1814-1824 : règne de Louis XVIII

1824-1830 : règne de Charles X

1830 : révolution (« Trois Glorieuses »)

1830 à 1848 : la monarchie de Juillet (Louis-Philippe I^{er})

1848 : révolution de février (« printemps des peuples »)

1848 à 1851 : Deuxième République

2 décembre 1851 : coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte

1852 à 1870 : Second Empire (Napoléon III)

4 septembre 1870 : proclamation de la République

1870 à 1914 : Troisième République

1870-71 : défaite militaire, Occupation, Commune

1871 à 1879 : la République aux mains des royalistes

- 1871-73 : Thiers, président de la République
- 1873-76 : « Ordre moral » (Mac-Mahon)
- 1876-79 : la conquête républicaine

Les années 1880 : la décennie « opportuniste »

Les années 1890 : la décennie « progressiste »

- 1894 : début de l'affaire Dreyfus

v. 1894-96 à 1914 : la « Belle Époque »

1814/15 à 1848
Monarchie censitaire ou constitutionnelle

Chapitre 1

Le long et décisif ^{xix}^e siècle français (1815–1914)

« Formidable ^{xix}^e siècle !

Le "grand siècle", c'est lui. »

Pierre NORA, « Retour au ^{xix}^e siècle »,
dans *Littérature du ^{xix}^e siècle*, Nathan, 1986.

L'essentiel à retenir

- Le ^{xix}^e siècle français se caractérise par une forte instabilité politique, héritée de la période révolutionnaire qui continue à projeter son ombre durant tout le siècle. Monarchie, république, empire : les Français expérimentent tous les types de régimes politiques, avant l'installation définitive de la République à la fin du siècle qui se stabilise autour d'un compromis politique et social accepté par le plus grand nombre.
- Mais cette instabilité permet aussi de diffuser pendant tout le siècle un processus de politisation, aussi bien impulsé par l'État (« par le haut ») que venant des individus eux-mêmes (« par le bas »). La pratique du vote en est un des principaux vecteurs.
- La société française sort profondément transformée de la période révolutionnaire, ouvrant la voie à la domination de la bourgeoisie et des « notables », qui profitent de la croissance industrielle. Mais les dynamiques sociales sont complexes. Elles sont aussi protestataires : les luttes sociales sont innombrables.
- La France du ^{xix}^e siècle s'inscrit également dans un cadre transnational, non seulement à l'échelle européenne mais aussi à celle du monde.

Dates clefs

- **1814/1815-1830** : Restauration (Louis XVIII puis Charles X)
- **1830** : révolution (« Trois Glorieuses »). Début de la colonisation en Afrique
- **1830-1848** : monarchie de Juillet (Louis-Philippe)
- **1848** : révolution (« printemps des peuples »). Suffrage universel
- **1848-1851** : Deuxième République
- **1851** : coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte
- **1852-1870** : Second Empire (Napoléon III)
- **1870** : défaite face à l'Allemagne
- **1871** : la Commune à Paris
- **1870-1914** : Troisième République (jusqu'en 1940)

Mise au point historiographique

■ Un XIX^e siècle à (re)découvrir

Le XIX^e siècle français permet d'aborder tous les domaines de l'histoire : politique, militaire, social, économique et culturel, y compris dans leurs dimensions européenne et mondiale. Étudiée de longue date depuis les travaux pionniers de l'historien américain Eugen Weber et ceux du Français Maurice Agulhon, la politisation est considérée comme un des processus les plus durables et profonds au sein de la société française du XIX^e siècle. L'historiographie récente insiste en particulier sur les exclus de ce processus (femmes, colonisés, étrangers) pour montrer qu'ils sont en réalité eux aussi touchés par la politisation. Les révolutions de 1830 et 1848, et même la Commune en 1871, représentent des moments importants, notamment parce qu'elles s'inscrivent dans un cadre transnational.

Les historiens insistent aussi beaucoup sur les ambiguïtés de l'idée de progrès qui imprégnait la société française. Emmanuel Fureix et François Jarrige parlent ainsi en 2015 d'une « modernité désenchantée » qui doit conduire, selon eux, à « *relire l'histoire du XIX^e siècle français* ». Le projet républicain, longtemps réduit à un simple « modèle », est lui aussi réinterrogé. Les historiens Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson ambitionnent ainsi de faire une *Contre-histoire de la III^e République* (2013).

Problématique du chapitre

Pourquoi le XIX^e siècle fait-il progressivement entrer la France dans une modernité plurielle ? Comment expliquer la durable instabilité politique ?

I. La profusion politique du XIX^e siècle français

Problématique

► Comment expliquer l'instabilité politique et institutionnelle du XIX^e siècle français ?

A. Un enjeu majeur : terminer la Révolution

Le XIX^e siècle français est impossible à comprendre si l'on oublie qu'il a été inauguré par ce qu'il est convenu d'appeler la « **période révolutionnaire** », c'est-à-dire la Révolution française (1789-1799) puis l'époque napoléonienne avec le Consulat et l'Empire (1799-1814/15). La Révolution, par la profondeur des changements qu'elle introduit durablement et de manière irréversible dans la société et la vie politique, exerce en effet une influence considérable sur tout le siècle. Les générations qui se succèdent, qu'elles aient ou non connu cette époque, vivent à l'ombre de cette période fondatrice dont la présence obsédante envahit tous les secteurs de la vie nationale. C'est là une clef d'explication majeure de l'incroyable instabilité politique que connaît le pays jusque dans le dernier tiers du XIX^e siècle, l'ensemble des régimes politiques se positionnant par rapport à cet héritage, soit pour l'accepter – en tout ou partie – soit pour le rejeter et le combattre.

De la Restauration à la Troisième République, tous les régimes ont ainsi eu pour ambition de mettre un point final à la Révolution. Mais « **fermer l'ère des révolutions** », pour reprendre l'expression utilisée par Louis-Napoléon Bonaparte dans sa proclamation du 2 décembre 1851 annonçant son coup d'État, s'avère difficile. La vie politique française connaît en effet une bipolarisation croissante entre une droite farouchement hostile à la Révolution et aux principes qui en découlent (droits de l'homme, libertés individuelles, souveraineté du peuple) et une gauche viscéralement attachée à l'héritage de la Révolution et de la Première République. L'esprit de **compromis**, entre d'une part des

concessions libérales et d'autre part l'attachement à l'ordre et à l'autorité, a été expérimenté successivement, avec des nuances, par la monarchie censitaire (1814-1848), par la Deuxième République (1848-1851) et même à certains égards par le Second Empire (1852-1870). Mais il fonctionne difficilement, et il faudra tout le talent de la première génération de républicains à parvenir durablement au pouvoir, dans les années 1880, pour arriver à un consensus national autour de l'idée d'une république démocratique attachée aux grands principes de 1789, mais modérée. L'historien François Furet considérerait même, de manière certes un peu provocatrice, que la Révolution française ne s'achève pas en 1799, ni en 1804 ou en 1815, mais en 1879-1880, lorsque la République « *rentre au port* » selon son expression. La Troisième République célèbre d'ailleurs en grande pompe le centenaire de la Révolution en 1889, qui coïncide avec l'Exposition universelle de Paris, restée célèbre parce qu'elle a vu se construire la Tour Eiffel.

La **Révolution française**, de par l'ampleur des changements qui s'y sont produits, par les bouleversements introduits dans la manière de faire la politique et dans le quotidien des Français, mais aussi avec une mémoire qui reste très vive d'une génération à l'autre, demeure donc un point de fixation des conflits politiques et idéologiques qui traversent tout le siècle : la droite et la gauche se construisent en rapport à l'héritage révolutionnaire, que celui-ci soit totalement rejeté, partiellement accepté (1789 fait souvent consensus, beaucoup moins la Terreur) ou revendiqué sans réserve.

B. Monarchie, Empire, République : la diversité des régimes politiques

1) Le « siècle des possibles »

En moins d'un siècle, la France expérimente tous les types de régimes politiques. C'est une période de foisonnement politique comme la France en a rarement connu dans son histoire. Comme l'écrit l'historien Emmanuel Fureix (2014), c'est « *le siècle des possibles* », comme si tout semblait réalisable aux individus : le triomphe final de la République n'était pas écrit d'avance. La première moitié du siècle, entre 1814 et 1848, est d'abord marquée par la **monarchie constitutionnelle**, au cours de laquelle trois rois se succèdent et dont les pouvoirs sont désormais limités par une Constitution adoptée en 1814, nommée la « Charte ». Il s'agit d'une monarchie appelée aussi « censitaire », car le droit de vote est restreint à une petite partie de la population, celle qui paie les impôts (appelés le « cens ») les plus élevés. Deux régimes se succèdent :

d'abord la **Restauration**, caractérisée par le retour de la dynastie des Bourbons, avec Louis XVIII (1814-1824) puis Charles X (1824-1830), ensuite, après la révolution de 1830 et le changement de dynastie (les Orléans), la **monarchie de Juillet**, dirigée par Louis-Philippe I^{er}, jusqu'à la révolution de 1848.

La Deuxième République, proclamée lors de cette révolution, s'avère toutefois très vite décevante pour tous ceux qui avaient placé de grands espoirs en elle. Malgré une tentative de démocratisation politique et sociale, dont le symbole est l'instauration du suffrage universel, elle connaît rapidement une crispation conservatrice car la droite antirépublicaine, c'est-à-dire royaliste et bonapartiste, accède au pouvoir, et de manière tout à fait légale (victoires électorales). Élu Président de la République – institution alors complètement nouvelle en France – en décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^{er}, réussit un coup d'État en décembre 1851 pour se maintenir au pouvoir. Cela débouche sur un nouveau changement de régime l'année suivante, avec l'instauration du **Second Empire**. Louis-Napoléon Bonaparte, devenu Napoléon III, conserve le pouvoir jusqu'en 1870, gouvernant selon les principes contradictoires du bonapartisme, qui oscillent entre attachement aux grands principes de 1789 (le suffrage universel est ainsi maintenu) et autoritarisme répressif.

Le désastre militaire face à la Prusse à l'été 1870 entraîne l'écroulement brutal du régime et l'instauration de **la Troisième République** le 4 septembre 1870. Après une naissance dans la douleur (guerre extérieure et guerre civile) puis une décennie 1870 marquée par la politique réactionnaire des royalistes, les républicains réussissent progressivement à faire basculer la masse rurale du pays, réputée conservatrice, en leur faveur. En 1879, ils contrôlent désormais toutes les institutions de l'État, ce qui leur permet d'accélérer le processus de politisation pour républicaniser mais aussi **démocratiser** l'État et la société. Une nouvelle **citoyenneté politique**, construite par de puissants vecteurs comme l'école et l'armée, et reposant sur le principe de la laïcité (loi de séparation en 1905), permet de créer un consensus au sein de la société autour de la forme républicaine du régime. Celle-ci n'est plus guère contestée que par quelques minorités, à l'extrême-droite (pendant l'affaire Dreyfus notamment) et à l'extrême-gauche (vague d'attentats anarchistes dans les années 1890). Au moment d'entrer dans la Première Guerre mondiale à l'été 1914, la République, désormais totalement assimilée à la Nation, est solidement ancrée. La force des républicains est d'avoir réussi à transformer leur projet en véritable culture, partagée par le plus grand nombre.

2) Le siècle des révolutions

Jamais la France, dans son histoire, n'a connu autant de changements brusques en si peu de temps. La tradition révolutionnaire française se confirme au XIX^e siècle, avec **quatre révolutions**, dont le point commun est qu'elles sont toutes parisiennes, ce qui pose d'ailleurs la question des relations entre Paris et le reste du pays :

- Les « Trois Glorieuses » en 1830 qui mettent fin à la Restauration, accomplie pour l'essentiel par la bourgeoisie, qui, comme en 1789, installe un régime politique modéré qui sert ses intérêts (la monarchie de Juillet).
- La révolution de février 1848 qui met un terme à la monarchie de Juillet et instaure la Deuxième République. Davantage populaire et ouvrière, cette révolution inquiète cependant la grande majorité du pays, demeurée rurale et conservatrice.
- La révolution de 1870, qui occupe une place à part car non seulement elle est provoquée par une défaite militaire (contre l'Allemagne) mais aussi parce qu'elle est pacifique, sans émeute ni la moindre goutte de sang.
- La Commune de Paris en 1871, révolution ouvrière menée par l'extrême gauche et dernier grand soulèvement populaire du XIX^e siècle.

C. La nation : conscience historique et identité nationale

1) La définition de la nation

La Révolution donne un autre héritage fondamental à la France du XIX^e siècle : la consolidation du concept de **nation**, de l'idée nationale. Plus fort que celui de « pays », ce terme comporte une puissante dimension affective : il s'agit d'un sentiment de solidarité fondé sur un passé commun, une culture commune (la langue notamment), l'envie de vivre ensemble autour d'une histoire et de valeurs partagées, de défendre un héritage qui n'est pas seulement matériel (le territoire) mais aussi spirituel (valeurs, mode de vie). Les révolutionnaires font également coïncider le concept national avec celui de **citoyenneté** c'est-à-dire qu'être Français c'est aussi adhérer à un système politique fondé sur les libertés politiques, les droits individuels et la souveraineté du peuple, et qui s'incarne à partir de 1792 dans la République. En d'autres termes, la Révolution fournit à la construction nationale un contenu politique et civique nouveau. Elle associe la nation à l'identité française.

Les débats sont toutefois très vifs tout au long du XIX^e siècle sur la définition de la nation, d'autant que se développe en parallèle l'histoire nationale notamment avec **Jules Michelet** qui considère la France comme « *une âme* »

et une personne ». Mais c'est **Ernest Renan** (1823-1892), grand intellectuel et historien, qui en donne à la fin du siècle une définition très moderne, celle qui est la nôtre aujourd'hui. Dans *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1887), texte de sa conférence prononcée à la Sorbonne en 1882, il affirme que la nation est « *une âme, un principe spirituel* ». C'est de cette manière que la Troisième République a cherché à construire une nation politique, fondée sur une citoyenneté républicaine, un compromis social modéré, la conscription (service militaire), un récit national (transmis à l'École) et une démocratisation (certes relative) de l'accès à la culture et au savoir. Cette définition ouverte de la nation permet également de favoriser l'accueil des étrangers et leur intégration (voire « assimilation » selon le langage républicain d'alors).

2) Indivisibilité de la nation et affirmation de l'État

Cette nation a par ailleurs été conçue par les révolutionnaires comme « **une et indivisible** » (expression apparue dans la Constitution de 1791), c'est-à-dire que le territoire national forme un tout uni par les mêmes règles, d'où la lutte contre les particularismes régionaux (interdiction des langues régionales), une profonde réorganisation administrative qui renforce la centralisation parisienne (création de 83 départements en 1790, création des préfets en 1800) et une profonde réorganisation de la justice achevée par Bonaparte en 1810. La justice est désormais rendue au nom de la nation, les magistrats ont le statut de fonctionnaires et toute la hiérarchie administrative est transformée avec par exemple la création des Cours d'assises (composées d'un jury de citoyens) au niveau départemental.

Tous ces éléments continuent à encadrer la société française au cours du XIX^e siècle et servent de support à l'affirmation continue de **l'État**, avec ses structures et ses fonctionnaires. Le nombre de fonctionnaires est triplé, passant d'environ 150 000 en 1815 à environ 460 000 en 1914. Un effort considérable est fait à partir des années 1880, y compris dans l'École (statut de fonctionnaire pour les instituteurs).

3) L'État et l'Église catholique

Cette idée d'indivisibilité de la nation a aussi poussé l'État à régler ses rapports avec les **religions**, notamment la religion catholique qui a été particulièrement malmenée au cours de la décennie révolutionnaire. Bonaparte joue un rôle essentiel dans le règlement de cette question religieuse : il signe avec le pape un texte fondamental en 1801, **le Concordat**, qui restera en vigueur durant tout le XIX^e siècle jusqu'en 1905. Ce texte représente un compromis acceptable par tous : le catholicisme n'est plus religion d'État comme sous l'Ancien régime, mais il est tout de même reconnu comme la religion de la

majorité des Français, tandis que la nomination des évêques relève de l'État et non plus du pape. En contrepartie, l'ensemble du clergé perçoit une rémunération de l'État.

Mais les républicains les plus avancés, dès le milieu du XIX^e siècle, défendent l'idée d'une séparation de l'État avec la religion catholique, renouant avec le vieil idéal des révolutionnaires radicaux de 1793. Après une éphémère mise en œuvre par l'extrême gauche lors de la Commune à Paris en 1871, cette **laïcité** est reprise par les républicains modérés à partir des années 1880, mais de manière progressive, avant une accélération par la gauche qui aboutit à la loi de Séparation de 1905.

II. Le siècle de la « modernisation » de la France

Problématique

- **Comment la France entre-t-elle dans la « modernité » du XIX^e siècle, à la fois politiquement, économiquement, socialement et culturellement ?**

Q ZOOM • Notion

La « modernisation »

Le XIX^e siècle français est celui de la modernisation, à entendre comme un ensemble de changements profonds qui entraînent des progrès pour le pays et la société. La France entre dans cette modernité dans tous les domaines : politique (processus de politisation), économique et financier (industrialisation et insertion dans la mondialisation), social (amélioration de l'éducation, essor des catégories sociales intermédiaires), culturel (massification et démocratisation progressives, rayonnement mondial des arts) et scientifique (découvertes, progrès médicaux). Les historiens insistent aujourd'hui sur la dimension européenne et mondiale de ce processus, ainsi Christopher Bayly en 2007 (*La naissance du monde moderne, 1780-1914*), mais aussi sur ses limites (Emmanuel Fureix et François Jarrige ; cf. « la mise au point historiographique »).

Cette modernisation protéiforme fait intervenir de nombreux acteurs : c'est un processus qui se fait aussi bien par « en haut » (l'État) que par « en bas » (la société civile).

A. La politisation des Français ou l'entrée dans la modernité politique

1) Un processus séculaire mais non linéaire

C'est la Révolution qui inaugure un processus de politisation des Français, en affirmant dès 1789 de nouveaux principes : la souveraineté nationale, l'égalité des individus, les libertés individuelles. Repris ensuite dans toutes les constitutions du XIX^e siècle, ces principes deviennent un socle juridique et politique. Ils permettent également aux Français de se familiariser avec de nouveaux droits et de devenir des acteurs à part entière de la destinée politique du pays. La **politisation** se déploie sur tout le XIX^e siècle, pour trouver son aboutissement sous la Troisième République. Il s'agit de l'éveil des Français à la politique au sens premier du terme, c'est-à-dire une réflexion individuelle sur des choix de société, des idées, des idéologies, en d'autres termes une capacité à réfléchir de manière autonome, à faire des choix éclairés et à débattre de manière argumentée. Le chemin a cependant été très long car la politisation suppose une élévation générale du niveau d'études et d'instruction de la société – d'où l'importance capitale de l'École – ainsi que l'accès aux libertés individuelles fondamentales, parmi lesquelles la liberté d'expression incarnée par la presse et par le vote. En d'autres termes, les Français deviennent davantage des **acteurs politiques** et prennent la parole, y compris de manière violente – les innombrables émeutes et révolutions qui émaillent le XIX^e siècle en sont la preuve, surtout à Paris. La politisation est donc un processus qui se fait à la fois « **par le haut** », c'est-à-dire impulsé par l'État et par les élites politiques et sociales, et « **par le bas** », c'est-à-dire au cœur même des différentes catégories sociales et par divers processus de sociabilité. Certaines catégories, comme les femmes, les colonisés, les étrangers ou encore les vagabonds, sont certes globalement exclues de cette émancipation politique, mais elles n'en connaissent pas moins des formes de politisation.

Ce processus est cependant tout sauf linéaire, fluctuant en fonction des régimes politiques et de leur plus ou moins grand libéralisme. Mais **tous les régimes y participent**, y compris les plus répressifs. Si la République est, par définition, le type d'organisation politique qui permet un plein épanouissement de la politisation, notamment parce qu'elle reconnaît le suffrage universel, les autres régimes, y compris durant leurs phases autoritaires et répressives, n'ont toutefois jamais complètement remis en cause ce processus. La monarchie de Juillet, par sa grande loi municipale en 1831, a par exemple introduit durablement la pratique du vote dans les campagnes, donc bien avant l'arrivée du suffrage universel, tandis que le Second Empire,

en pérennisant celui-ci – certes dévoyé au profit du pouvoir impérial (plébiscites, ancêtres de nos référendums) – a permis aux Français de continuer à s'accoutumer à la pratique du vote. La Troisième République, après la décennie 1870 dominée par les royalistes, devient enfin véritablement républicaine à partir des années 1879-1880, et fait arriver à son terme le processus, conçu comme un moyen de construire une nouvelle citoyenneté politique autour des principes de 1789 et des valeurs démocratiques.

2) La naissance de la gauche et de la droite

La politisation passe aussi par la formation de **tendances politiques** qui débattent dans l'espace public et qui s'affrontent pour la conquête puis l'exercice du pouvoir. Les partis politiques au sens actuel du terme ne se forment qu'à la fin du XIX^e siècle : il vaut donc mieux parler de tendances ou de groupes politiques pour l'essentiel du siècle, d'autant que les contours de ces groupes sont encore très flous et changeants. Mais il n'en reste pas moins vrai que les hommes politiques se regroupent par affinités d'idées ou d'idéologies, et que les termes de « **gauche** » et de « **droite** » deviennent courants. C'est la Révolution française qui a d'ailleurs inventé ce clivage repris ensuite par le monde entier. Dès 1789, les députés de l'Assemblée nationale prennent en effet l'habitude de se regrouper de part et d'autre du président de la séance : ceux qui se placent à sa droite sont les plus conservateurs voire franchement hostiles à la Révolution (on trouve parmi eux beaucoup de royalistes), tandis que ceux qui se placent à sa gauche sont plus ouverts aux changements révolutionnaires et sont favorables à poursuivre les transformations. Ce clivage droite / gauche se renforce ensuite dans la première moitié du XIX^e siècle, devenant habituel dans le langage courant. Tandis que la « **gauche** » regroupe toutes les tendances politiques qui se revendiquent de l'héritage révolutionnaire de 1789 (et de la République pour les plus avancées), la « **droite** », elle, est globalement royaliste et réactionnaire.

Mais il existe d'importantes nuances voire de puissants antagonismes à l'intérieur même de ces deux grands courants. La réalité est en effet complexe et il ne faut pas avoir une vision binaire et schématique de ce clivage. Ainsi, au sein de la gauche de la première moitié du siècle, ceux que l'on appelle les « radicaux » sont les plus à gauche car ils souhaitent une république démocratique et sociale (certains d'entre eux sont même socialistes, voire anarchistes), tandis que d'autres sont plus modérés et se contenteraient d'une monarchie parlementaire à l'anglaise très libérale. De même, à droite, si presque tous sont royalistes, tous ne sont cependant pas réactionnaires et contre-révolutionnaires : les plus à droite, minoritaires, rêvent de revenir à l'avant 1789 (ce sont souvent les « légitimistes », partisans des Bourbons), à l'exemple

du roi Charles X sous la Restauration, authentique contre-révolutionnaire, mais la majorité des royalistes sont de tendance modérée. La droite ne se limite toutefois pas aux royalistes : le bonapartisme en fait aussi partie, même si cette idéologie est complexe car elle emprunte aussi aux principes révolutionnaires. L'historien René Rémond, dans un ouvrage très classique, avait ainsi distingué ce qu'il appelle **les « trois droites »** : la droite légitimiste, la droite orléaniste et la droite bonapartiste. Par ailleurs, ces clivages évoluent avec le temps : être de « gauche » comme être de « droite » n'a pas la même signification en 1815, 1848, 1870 ou 1900.

3) Le vote : un vecteur essentiel de la politisation

Contrairement à une idée reçue, la pratique du vote existe dans la France d'Ancien régime, mais elle est limitée à un nombre très réduit de notables qui votent pour élire des représentants dans diverses structures administratives et judiciaires. Ces notables votent également pour désigner leurs représentants aux états généraux : ce fut le cas en 1614, puis en 1789, dans des contextes évidemment très différents. Si le vote existe donc déjà, c'est cependant avec **la Révolution** qu'il se généralise et qu'il est désormais considéré comme un droit souverain du peuple. Le droit de vote apparaît ainsi implicitement dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, comme conséquence logique de l'affirmation des libertés individuelles et de l'application du nouveau principe de souveraineté nationale : pour être souveraine, la nation (c'est-à-dire l'ensemble des composantes du peuple) doit être représentée par des députés. C'est ainsi que sont posées les bases de notre démocratie représentative d'aujourd'hui. Dès lors, les révolutionnaires de 1789 conçoivent le vote comme une condition indispensable à l'exercice des libertés politiques et à la construction du citoyen, et ce n'est pas un hasard si dans la Déclaration le terme « citoyen » remplace celui de « sujet ». En simplifiant, on peut retenir qu'il y a **trois types de vote**, utilisés à des périodes différentes mais pouvant aussi cohabiter.

1. Le droit de vote restreint, qui est le premier à être apparu, dès 1789 puis inscrit dans la toute première Constitution (1791). Appelé aussi **suffrage « censitaire »**, ce mot vient de « cens » (du latin *census*, désignant le recensement dans la Rome antique qui servait ensuite à établir les impôts en fonction des richesses recensées pour chaque citoyen). Par extension, le « cens » désigne au XIX^e siècle l'impôt. Cela signifie concrètement que le droit de vote n'est accordé qu'à ceux qui paient le plus d'impôts, c'est-à-dire aux plus riches (et qui sont en général, sur le plan politique, les plus modérés). Ce système censitaire est appliqué pratiquement durant toute la période révolutionnaire (sauf au début de la Première République entre 1792 et 1794), puis il est ensuite

utilisé durant la Restauration (1814-1848) et la monarchie de Juillet (1830-1848), époque d'ailleurs également désignée par l'expression « monarchie censitaire ». C'est la révolution de 1848 qui y met un terme définitif.

2. Le droit de vote large c'est-à-dire le suffrage universel, qui, contrairement à une idée trop répandue, n'est pas une invention de la Deuxième République en 1848, mais de la Première République en 1792 (élection des députés de la Convention). C'est toutefois la seule fois où il est appliqué avant 1848, et avec un taux de participation qui avait été très faible (environ 20 %). Le suffrage universel concerne tous les hommes âgés de 21 ans révolus (âge de la majorité) et il ne s'applique pas aux femmes. Il correspond, en théorie, à des régimes démocratiques. Sa proclamation en 1848 est définitive : aucun régime, même très autoritaire, n'a le courage de revenir dessus, d'autant qu'il existe bien d'autres moyens détournés de s'attaquer au suffrage universel (simplement ne pas organiser d'élections). Le suffrage universel demeure masculin jusqu'en 1944.

3. Le plébiscite, inventé par Napoléon Bonaparte sous le Consulat : ancêtre du référendum, il permet au pouvoir exécutif de consulter directement le peuple en lui posant une question qui demande une réponse simple, « oui » ou « non ». Il suppose pour cela le suffrage universel car il s'adresse à l'ensemble de la population : Napoléon fait donc coexister ce suffrage universel avec le suffrage censitaire pour toutes les élections habituelles. Mais c'est aussi pour lui un moyen de renforcer son propre pouvoir car cela lui permet de faire la démonstration du soutien du peuple, dont il tire sa légitimité, tout en court-circuitant le pouvoir législatif et en offrant une apparence démocratique. Totalement associé au bonapartisme, le plébiscite est supprimé par Louis XVIII en 1814. Il ne fait sa réapparition qu'en 1851, au lendemain du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, et se maintient durant tout le Second Empire jusqu'en 1870. La Troisième République le supprime, car elle le juge ni démocratique ni républicain.

B. Les transformations économiques et sociales

1) L'entrée dans la modernité économique et industrielle

Démarrée plus tardivement qu'en Grande-Bretagne, l'**industrialisation** commence timidement au début du siècle puis véritablement sous la monarchie de Juillet. Longtemps qualifiée de « révolution industrielle », expression aujourd'hui abandonnée, l'industrialisation de la France se fait sur la longue durée et en deux vagues successives. La première démarre dans les

années 1830, grâce au charbon, à la machine à vapeur et au chemin de fer, puis la seconde dans la décennie 1880 liée à des secteurs de pointe dans lesquels la France excelle (électricité, chimie, automobile). Cette industrialisation est portée par l'essor du capitalisme financier. Les **grandes villes**, à commencer par Paris, deviennent des vitrines de cette nouvelle modernité. Elles s'étendent mais aussi se modifient et s'embellissent, parfois dans le cadre d'opérations d'urbanisme de grande ampleur dont la plus importante du siècle a lieu sous le Second Empire, à l'initiative de Napoléon III et du baron Haussmann. La France est elle aussi gagnée par le **courant hygiéniste**, venu des États-Unis, qui cherche à développer l'hygiène dans les villes pour mieux lutter contre les maladies et les épidémies qui continuent à faire des ravages comme le choléra ou la tuberculose : généralisation des égouts, traitement des eaux usées, aération des rues, création d'espaces verts.

Mais cette modernité est aussi « **désenchantée** », selon le titre de l'ouvrage des historiens Emmanuel Fureix et François Jarrige (*La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, 2020). La croissance industrielle, en effet, génère de nombreuses pollutions (le terme apparaît dans les années 1860) et atteintes environnementales. Elle fait aussi émerger de nouveaux **problèmes sociaux** (la misère ouvrière par exemple) qui tardent à être pris en compte par les autorités.

2) La société française, entre tradition et modernisation

En passant de 30 millions d'habitants en 1815 à **41 millions en 1914**, la population française augmente peu, et surtout bien moins que les autres grandes puissances européennes. La France s'engage alors précocement dans sa transition démographique, ce qui explique le recours à l'immigration. Celle-ci s'impose face aux besoins grandissants en main-d'œuvre qui résultent de la croissance économique et industrielle. Mais cette croissance génère bien d'autres transformations sociales.

Elle confirme, tout d'abord, la montée en puissance de la **bourgeoisie**, qui a été la grande gagnante de la Révolution de 1789, faite par et pour elle. Principale bénéficiaire de la vente des biens nationaux, elle a pu se constituer un patrimoine foncier et immobilier, mais aussi accéder partout aux responsabilités politiques et intellectuelles. Cette France des « notables », terme apparu sous le Premier Empire, impose sa domination politique et sociale durant tout le XIX^e siècle, éliminant progressivement les anciennes élites issues de la noblesse d'Ancien régime. Elle inclut aussi une bourgeoisie financière et industrielle très riche qui profite de l'industrialisation.

Ce siècle voit également l'émergence des catégories sociales intermédiaires, appelées plus tard **classes « moyennes »**, identifiées par Tocqueville dès les années 1830 et nommées en 1872 « couches nouvelles » par Gambetta : l'augmentation du niveau de vie, l'amélioration de l'éducation, le service de l'État (beaucoup sont fonctionnaires) expliquent ces évolutions.

Mais une autre conséquence considérable de l'industrialisation est la croissance numérique rapide des **ouvriers**, dont les conditions de vie demeurent difficiles et perçus comme un danger social et politique. Cette « **question sociale** » hante tous les régimes politiques du XIX^e siècle, y compris la république. Les possibilités d'ascension sociale sont rares : le cas de **Martin Nadaud**, maçon dans la Creuse, devenu député en 1849 puis préfet en 1870, est exceptionnel.

La catégorie sociale qui demeure numériquement dominante tout au long du siècle est celle des **paysans**. La France reste en effet un pays profondément rural, à environ 80 %, proportion assez stable entre 1815 et 1914. Les campagnes sont toutefois elles aussi le lieu d'importantes transformations, entrant à leur tour dans la modernité du siècle mais selon des modalités spécifiques et surtout très variables d'une région à l'autre.

3) Un siècle rebelle : les Français dans les luttes populaires

Des canuts lyonnais au début de la monarchie de Juillet jusqu'aux grandes grèves ouvrières de la Belle-Époque, en passant par les révolutions de 1830 et 1848, par les enterrements « frondeurs » (Emmanuel Fureix), les manifestations de rue ou encore la Commune en 1871, le XIX^e siècle en France est incontestablement très agité. Il s'inscrit dans une longue **tradition contestataire**, qui remonte à la fin du Moyen Âge, mais il s'explique aussi par la difficulté voire l'impossibilité de clore définitivement le chapitre révolutionnaire ouvert en 1789.

Ces mouvements protestataires et ces luttes sociales sont abordés par les historiens à la fois dans une logique transnationale, par exemple par la mise en évidence des connexions entre les révolutionnaires français et ceux d'autres pays en Europe, mais aussi au plus près des acteurs en faisant une histoire « **par le bas** ». La récurrence de la contestation permet de nuancer, à nouveau, la notion de progrès voire celle de modernisation, qui, de toute évidence, n'est pas positive pour tout le monde : la modernité est donc aussi « désenchantée » dans ce domaine.

C. La modernité culturelle et scientifique

Les hommes et les femmes du XIX^e siècle sont profondément imprégnés de **positivisme**, cette philosophie inspirée des Lumières et développée par Auguste Comte. Elle proclame la foi inébranlable dans le progrès, considérant que les sociétés humaines iront de plus en plus vers la rationalité scientifique (ou « positive ») et de moins en moins vers les croyances et la religion. Les sociétés occidentales vouent un véritable culte à la technique et au machinisme, ce dont témoignent le succès jamais démenti des **Expositions universelles**. Cinq ont lieu à Paris entre 1855 et 1900 : celle de 1889 est l'occasion d'inaugurer la Tour Eiffel et celle de 1900 le métro.

Les **progrès scientifiques et médicaux** sont nombreux. Ils contribuent au rayonnement international de la France. Dans les sciences, Pierre et Marie Curie améliorent la connaissance de la radioactivité à partir de 1896, tandis que la France est à la pointe mondiale pour la photographie ou le cinéma. Dans le domaine médical, Louis Pasteur découvre les microbes et les moyens de les combattre, et met au point le vaccin contre la rage en 1885. Les progrès médicaux entre 1815 et 1914 sont réels, surtout à la fin du siècle, mais les épidémies continuent longtemps à faire des ravages (100 000 morts pour chaque épidémie de choléra en 1832, 1849 et 1854) et la mortalité infantile, qui concerne les enfants de moins d'un an, est encore très haute (en 1914, elle est 40 fois plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui).

La modernité est aussi **culturelle**. Avec les progrès considérables de l'alphabétisation et l'élévation progressive du niveau moyen d'éducation, de plus en plus de Français ont accès à la culture. C'est un véritable marché de la culture qui prend son essor, encouragé par l'État. La **presse** en est le principal vecteur, contribuant à la diffusion d'une culture de masse à partir des années 1860-1870. La liberté de la presse est par ailleurs un important enjeu politique, régulièrement menacée ou remise en cause, jusqu'à la loi de 1881 qui la garantit. Il faut aussi compter avec l'essor de la littérature, du théâtre, de la peinture : le XIX^e siècle est d'une exceptionnelle richesse.

III. La France du ^{xix}^e siècle dans et avec le monde

Problématique

- **Comment la France essaie-t-elle de reconstituer sa puissance européenne et mondiale au cours du ^{xix}^e siècle ? Comment parvient-elle à s'insérer dans les processus mondiaux et transnationaux ?**

A. Le difficile retour dans le concert des nations

Tous les régimes politiques du ^{xix}^e siècle ont pour point commun d'avoir essayé, chacun à leur manière, de reconstruire la **puissance** européenne et internationale de la France. Le pays sort en effet exsangue des défaites napoléoniennes. Le Congrès de Vienne de 1815 construit un système diplomatique qui l'isole durablement du « concert des nations ». La France n'a plus les ambitions d'une politique extérieure indépendante : humiliée, elle est sous la surveillance des vainqueurs du Congrès de Vienne et ne tient pas à froisser la puissance britannique, qui affirme alors son hégémonie sans partage sur les mers. Elle n'en a plus, également, les moyens : l'armée est très affaiblie, la marine est pratiquement inexistante et le commerce outre-mer s'est écroulé.

C'est Napoléon III qui parvient pour la première fois, dans les années 1850, à remettre en cause les décisions de Vienne et à redonner à la France une véritable stature internationale (**congrès de Paris** de 1856). Mais ses efforts sont anéantis par ses choix hasardeux dans la décennie 1860 qui aboutissent à l'humiliante défaite militaire face à l'Allemagne en 1870. Comme après 1815, la France est alors de nouveau contrainte à une « diplomatie du recueillement », mais qui est rompue dans les années 1890 grâce à une alliance avec la Russie, puis, au début du ^{xx}^e siècle, avec la Grande-Bretagne, ce qui entraîne la formation de la Triple Entente. À la veille de 1914, la France est redevenue une grande puissance européenne et mondiale.

B. La lente reconstruction d'un empire colonial

Les défaites militaires et géopolitiques de la fin du ^{xviii}^e siècle, notamment la guerre de Sept Ans qui s'achève par le désastreux traité de Paris (1763), avaient fait perdre à la France la quasi-totalité de son **premier empire colonial**, celui en Amérique construit aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, avant que la Révolution et l'Empire n'enfoncent le dernier clou sur le cercueil des ambitions

françaises. Mais le traité de Paris en 1814, qui acte la défaite française et l'abdication de Napoléon I^{er} face aux Alliés, permet à la France de récupérer quelques possessions coloniales, dans les Antilles mais aussi en Afrique où elle se voit restituer ses comptoirs commerciaux sénégalais (Saint-Louis et Gorée) ainsi que l'île Bourbon (La Réunion). La France ne le sait pas encore, mais ces lieux très modestes deviendront quelques décennies plus tard des points d'appui très utiles pour la construction d'un nouvel empire colonial.

C'est presque par hasard que la France fait la conquête, **en 1830**, de la vieille ville d'Alger. Personne ne le sait alors, mais c'est le point de départ de la colonisation française en Afrique et de la constitution d'un futur empire colonial. Le pouvoir politique comme l'opinion publique à ce moment-là se désintéressent cependant à peu près complètement de la question coloniale. Ce désintérêt se prolonge dans toute la première moitié du xix^e siècle, traduisant aussi les hésitations d'un pouvoir politique, qu'il s'agisse de la monarchie de Juillet (1830-1848) ou de la Deuxième République (1848-1851). La vraie rupture survient avec le Second Empire (1852-1870) : c'est Napoléon III qui, le premier, définit un **projet colonial**, conçu comme un moyen de restaurer la puissance française. Le projet colonial doit ici être entendu comme la volonté d'appropriation, d'exploitation et de soumission de territoires et de populations à la domination française. La République, à partir des années 1880, amplifie considérablement ces évolutions : c'est elle qui construit un véritable empire colonial, dont la superficie passe d'un million de km² en 1870 à dix millions en 1914. Un système colonial se met en place, fondé sur la coercition, la violence, la ségrégation, mais aussi sur la volonté d'aménager et de développer des territoires immenses.

C. La France au cœur des connexions et des circulations transnationales

La France se retrouve au cœur de la plupart des processus mondiaux du xix^e siècle, qui s'épanouissent selon une logique globale et transnationale. Elle est connectée au reste du monde de manière transnationale, les **connexions** désignant tous les liens tissés par des acteurs entre eux et le reste du monde, ce qui crée ainsi de multiples liaisons et réseaux qui permettent la circulation des hommes, des informations et des idées dans un cadre transnational. Les Français, en particulier, sont à la pointe des **circulations politiques et idéologiques**, particulièrement dans la première moitié du siècle : républicains et révolutionnaires français sont en connexions avec ceux d'Europe, par exemple au moment des vagues révolutionnaires de 1830 et de 1848 qui touchent à

la fois la France et le continent. Mais c'est tout au long du siècle, et encore à la veille de 1914, que la gauche française est en contact avec des révolutionnaires et des mouvements contestataires du monde entier.

La France profite aussi de l'épanouissement de la **première mondialisation** à partir du milieu du XIX^e siècle, dans laquelle elle parvient à s'insérer. Elle s'appuie en particulier sur la seconde vague d'industrialisation à partir des années 1880, mais aussi sur sa puissance financière (deuxième investisseur mondial en 1914) et commerciale. En 1914, la France est la deuxième puissance économique mondiale, derrière le Royaume-Uni mais talonnée par les États-Unis et l'Allemagne.

Vocabulaire à maîtriser

- * **Connexions transnationales** : ensemble des liens tissés par des acteurs (individus, syndicats, partis politiques...) entre eux et le reste du monde, au-delà des frontières nationales. Elles se matérialisent par des circulations d'individus, d'idées, de pratiques.
- * **Constitution** : loi fondamentale d'un État, c'est un texte juridique qui détaille la répartition des pouvoirs et le fonctionnement des institutions, et qui définit donc la nature du régime politique.
- * **Empire** : régime politique de type autoritaire dans lequel le chef de l'État porte le titre d'empereur.
- * **Hygiénisme** : courant de pensée médico-social et politique qui vise à améliorer l'hygiène publique par une modernisation des villes et de la santé publique, afin de prévenir les épidémies et de réduire la mortalité.
- * **Modernisation** : ensemble des changements sur la longue durée qui permettent des progrès durables pour un pays et sa société, souvent en rupture avec la tradition.
- * **Monarchie** : régime politique dans lequel le chef de l'État est un monarque héréditaire et qui porte souvent le titre de roi.
- * **Mondialisation** : internationalisation et interpénétration croissante des économies nationales, permise par l'ouverture croissante des marchés de biens et de services, du système financier et des entreprises. La conséquence est une amplification massive à l'échelle globale des circulations transnationales de marchandises, capitaux, services, individus et informations.
- * **Nation** : groupe humain uni par des caractéristiques communes fondamentales (langue, histoire, mode de vie, organisation politique) et qui manifeste une volonté de vivre ensemble sur un territoire unifié.
- * **Politisation** : processus de longue durée par lequel les questions politiques pénètrent en profondeur dans la société, poussant ainsi les individus à mener une réflexion politique de manière autonome voire à devenir des acteurs à part entière.
- * **Positivisme** : philosophie développée par Auguste Comte qui fait des connaissances scientifiques, de la rationalité et des progrès techniques un moteur de l'évolution positive des sociétés.
- * **République** : régime politique qui repose sur la séparation des pouvoirs et dans lequel le chef de l'État n'est pas héréditaire mais élu.

* **Révolution** : changement brutal de régime politique provoqué par un soulèvement massif de la population.

* **Vote** : opération par laquelle les électeurs expriment leur avis et font un choix politique.

Pour aller plus loin

■ Sélection bibliographique

- CLAVÉ Yannick, *Histoire de la France au XIX^e et au XX^e siècle*, Paris, Ellipses, 2017.
- DÉMIER Francis, *La France du XIX^e siècle (1814-1914)*, Paris, Seuil, 2014 (rééd.).
- FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015 (rééd. 2020).

■ Ressources internet

- <http://rh19.revues.org/>
 - ✦ La revue scientifique de référence sur le XIX^e siècle.

La Restauration : l'impossible retour à l'ordre ancien (1814–1830)

L'essentiel à retenir

- Avec la fin de l'Empire, la dynastie des Bourbons rentre d'exil et établit une monarchie. Deux rois se succèdent, Louis XVIII (1814-1824) puis Charles X (1824-1830). Une Charte constitutionnelle est rédigée dès 1814 : instaurant une monarchie constitutionnelle, elle est conçue pour mettre un œuvre une politique d'équilibre entre l'héritage révolutionnaire et la tradition monarchique.
- Après une mise en place difficile, liée notamment aux Cent-Jours et au risque de guerre civile en 1815, Louis XVIII réussit dans un premier temps à appliquer son idée de compromis entre les « deux France ». La Charte fonctionne et contribue à enraciner une forme de politisation.
- Mais tout bascule en 1820, lorsque, avec l'assassinat du duc de Berry, et face à la poussée des libéraux, le régime fait le choix d'un virage réactionnaire, qui marque toute la décennie.
- Pensant qu'ils pouvaient rétablir l'Ancien régime, Charles X et ses soutiens, les « ultras », ont mené une politique de plus en plus réactionnaire très éloignée de l'esprit de la Charte. Devenus très impopulaires, ils précipitent leur propre chute avec la révolution de 1830.

Dates clefs

- **1814** : première abdication de Napoléon, retour de Louis XVIII en France
- **Juin 1814** : la Charte constitutionnelle
- **Mars-juin 1815** : les « Cent-Jours » et le second retour de Louis XVIII
- **Novembre 1815** : traité de Paris
- **1818** : fin de l'occupation militaire alliée
- **1820** : assassinat du duc de Berry
- **1823** : victoire du Trocadéro (Espagne)
- **Septembre 1824** : mort de Louis XVIII, avènement de Charles X
- **1825** : sacre de Charles X. Agitation lors des funérailles du général Foy.
- **1827** : dissolution de la Garde nationale
- **27, 28, 29 juillet 1830** : les « Trois Glorieuses » et la chute de la Restauration

Principaux acteurs

- CHARLES X, Charles-Philippe de France, comte d'Artois (1757-1836)
- CHATEAUBRIAND, François-René, vicomte (1768-1848)
- CONSTANT, Benjamin (1767-1830)
- LOUIS XVIII, Louis Stanislas Xavier, comte de Provence (1755-1824)
- POLIGNAC, Jules de (1780-1847)
- TALLEYRAND, Charles-Maurice de (1754-1838)

Mise au point historiographique

■ La Restauration, une période à redécouvrir

Longtemps délaissée par les historiens, formant un véritable angle-mort historiographique, ou alors ayant donné lieu dès le ^{xix}e siècle à des interprétations partisans et caricaturales tant de la part de nostalgiques de la monarchie que de farouches défenseurs de la république, la Restauration est au contraire devenue désormais un objet historique particulièrement étudié et profondément renouvelé. C'est ce dont témoignent de nombreux travaux, par exemple l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon, au titre particulièrement évocateur, *Repenser la Restauration* (2005), ou bien l'ouvrage particulièrement stimulant de Francis Démier (*La France de la*

Restauration. L'impossible retour du passé, 2012). Des thèses ont par ailleurs permis d'explorer bien des aspects de la Restauration, par exemple sur les courants politiques (thèse d'Olivier Tort soutenue en 2007 sur *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration, 1814-1830*) ou sur la question de la souveraineté nationale (thèse de Nathalie Haas-Jakobowicz soutenue en 2007 sur *Figures et usages du peuple en 1830*).

Les historiens proposent aujourd'hui une vision davantage équilibrée de cette période, qui ne peut se réduire à une simple parenthèse réactionnaire. La Restauration présente même, par certains côtés, des éléments de continuité avec la période révolutionnaire car elle a contribué à la poursuite d'un processus fondamental, celui de la politisation de la société, y compris par le « bas » c'est-à-dire au cœur des catégories populaires.

Introduction

« La Restauration de la monarchie ne fut réellement que la restauration de la Révolution; toutes ses erreurs et même toutes ses injustices furent adoptées par la Charte arrachée à la faiblesse du roi [...]. La Restauration n'a été qu'une comédie de quinze ans. »

LOUIS DE BONALD, *De la révolution de Juillet*, 1830.

Louis de Bonald, fervent contre-révolutionnaire, se montre ici très sévère sur la Restauration, qu'il trouve beaucoup trop modérée, alors qu'il espérait un retour pur et simple à l'Ancien régime. Son jugement lapidaire illustre sans nul doute le manque de clairvoyance de cette tendance dure des royalistes, que l'on appelle les « ultras » et qui sont allés jusqu'à s'opposer à Louis XVIII, selon eux trop conciliant avec les acquis de 1789. Aveuglés par leur ressentiment, ils n'ont jamais compris à quel point la Révolution et l'Empire ont profondément et irrémédiablement changé la société française. Issu de leurs rangs, Charles X, qui succède à son frère Louis XVIII en 1824, précipite, par son intransigeance, la fin de son règne et la chute de tout le régime en 1830, après seulement six années de règne. La Restauration n'a ainsi duré que quinze ans.

« **Restauration** » est donc le terme donné au régime politique qui régit la France entre 1814, après l'abdication forcée de Napoléon I^{er}, puis 1815, après sa tentative ratée de retour (les Cent Jours) et son exil définitif, et 1830, lorsque trois journées révolutionnaires, connues sous le nom de « Trois glorieuses », balayent le pouvoir en place. Le terme désigne aussi le **retour de la monarchie** puisque la France n'en avait plus connu depuis la déchéance de Louis XVI en août 1792. Ce sont les deux frères cadets du roi exécuté en 1793 qui permettent à la dynastie des Bourbons de revenir sur le trône de France : **Louis XVIII**, qui règne jusqu'à sa mort en septembre 1824, puis **Charles X**, dont le règne prend brutalement fin en 1830 au moment des Trois glorieuses. Fondé sur une nouvelle constitution, **la Charte**, la Restauration est une **monarchie constitutionnelle** qui tente de faire **un compromis** acceptable par le plus grand nombre entre l'héritage de la période révolutionnaire et celui de l'Ancien régime. Si cet équilibre semble fonctionner jusqu'en 1820, ce n'est plus le cas à partir de ce moment-là, lorsque les « ultras » exercent le pouvoir et mènent une politique ouvertement réactionnaire. Mais les Français, même les plus modérés, sont alors trop attachés aux principes de 1789. Cet « impossible retour du passé », comme l'écrit l'historien Francis Démier dans le titre de son ouvrage de 2012, est une des causes fondamentales de la chute du régime dès 1830, seulement quinze ans après sa mise en place.

Problématique du chapitre

Pourquoi la Restauration est-elle une tentative de compromis entre « deux France », celle qui souhaite le retour à l'Ancien régime et celle qui se réclame de l'héritage révolutionnaire ? Mais pourquoi ce compromis est-il finalement mis en échec ?

I. La période libérale ou la mise en œuvre du compromis (1814-1820)

Problématique

- Comment Louis XVIII réussit-il, durant les premières années de son règne, à gouverner dans l'esprit de la Charte et à instaurer une forme de compromis entre les « deux France » ?

A. Les fondements du nouveau régime en 1814

1) Le retour des Bourbons en France

L'entrée triomphale des troupes alliées (Angleterre, Russie, Prusse, Autriche) à Paris le 31 mars 1814 fait perdre à **Napoléon** ses derniers soutiens. Le Sénat le déchoit de son titre impérial le 2 avril, tandis que le 6 avril il appelle officiellement le comte de Provence, héritier de la dynastie des Bourbons et frère cadet de Louis XVI, à rentrer en France pour devenir « roi des Français ». Le processus du retour de la famille royale est enclenché. Napoléon n'a alors plus d'autre choix que d'abdiquer le 11 avril (traité de Fontainebleau) et de prendre la route de l'exil vers l'île d'Elbe. C'est l'insubmersible **Talleyrand**, qui a traversé tous les régimes politiques depuis 1789, mélange de génie diplomatique et de cynisme intéressé, qui joue le rôle qu'il préfère, celui d'homme incontournable. Connaissant à peu près tous ceux qui comptent en France et en Europe, ce grand diplomate qui a servi autant la Révolution que l'Empire avait fini par tomber en disgrâce en 1808. Il revient dans la lumière en 1814, négociant directement auprès des ennemis de la France le retour des Bourbons, un choix qui ne va pas de soi et qui apparaît comme une solution par défaut, faute de mieux.

« Émigré » depuis 1791, ayant connu une longue vie d'exil, le comte de Provence est devenu officiellement **Louis XVIII** en 1795, à la mort de son neveu (le fils de Louis XVI, qui aurait dû devenir Louis XVII). Le nouveau « roi des Français » – expression qui s'est imposée depuis 1789, « roi de France » rappelant trop l'Ancien régime – fait son entrée solennelle dans Paris le 3 mai 1814. La Restauration peut alors officiellement commencer. Le drapeau blanc remplace le drapeau tricolore.

2) Le retour de la paix en Europe

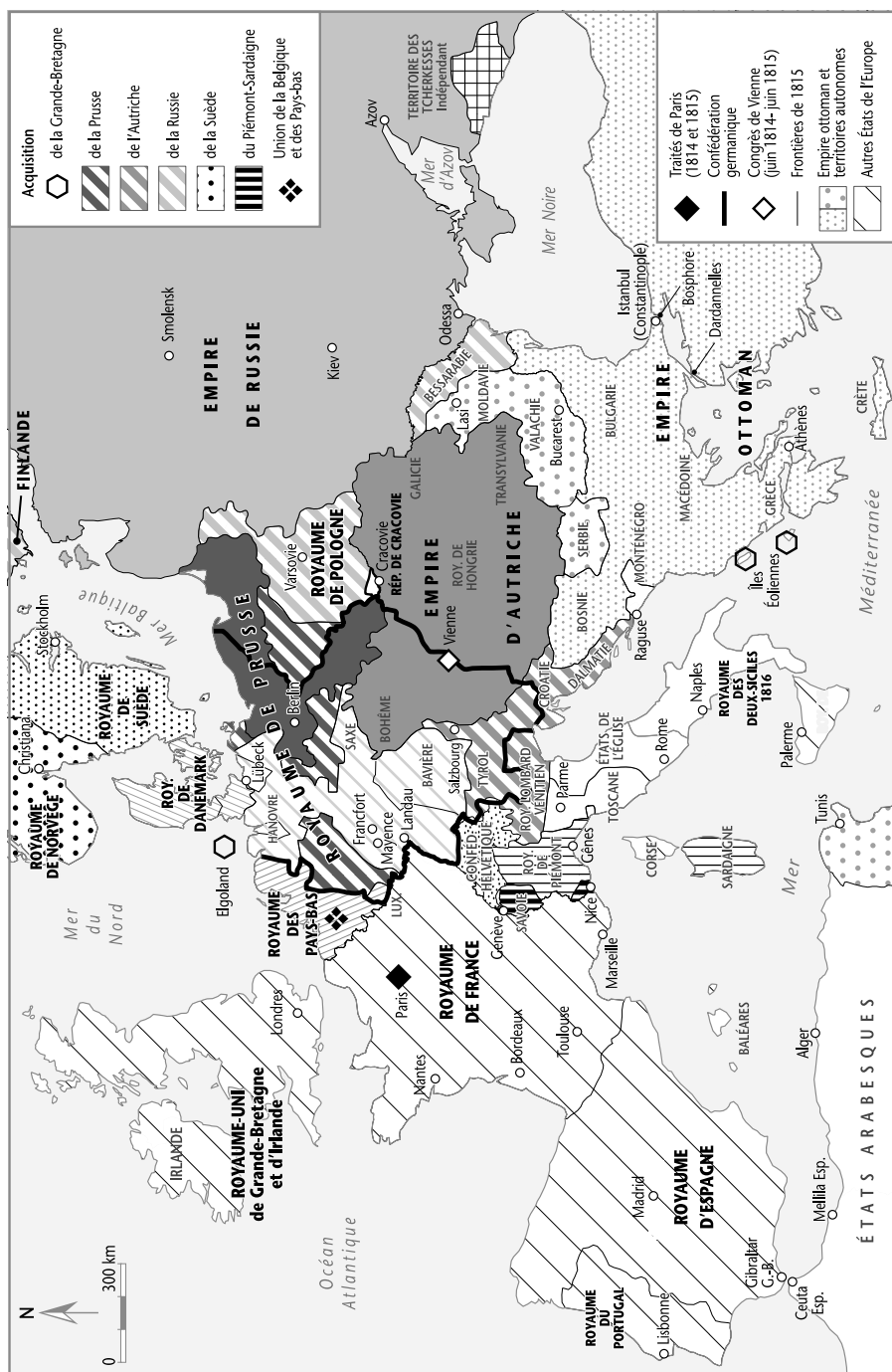
La fin de l'Empire signifie aussi la fin d'un long cycle guerrier. La guerre a effectivement été pratiquement continue depuis 1792, la France affrontant la quasi-totalité de l'Europe et Napoléon ayant imposé au continent l'hégémonie française. Les négociations entre Talleyrand et les alliés aboutissent au **traité de Paris le 30 mai 1814**. L'empire européen de la France disparaît puisque celle-ci est ramenée à ses frontières de 1792. Mais, pour le reste, le traité est d'une très grande modération : les alliés n'exigent en effet ni indemnité de guerre, ni occupation militaire. Ils veulent éviter en effet de compromettre les chances de réussite du nouveau roi, qui vient à peine d'arriver, que les Français connaissent mal et qu'ils auraient sans doute rendu responsable si les conditions avaient été plus dures. Le retour de la paix à l'extérieur crée donc pour Louis XVIII les conditions d'un début de règne heureux.

Une fois la paix signée avec la France, le plus dur attend les alliés : réorganiser la carte de l'Europe après deux décennies de conquêtes françaises et d'innombrables bouleversements. Un immense **congrès international** s'ouvre alors le 1^{er} novembre 1814 à **Vienne**, capitale de l'empire autrichien, à l'invitation du chancelier **Metternich**. La France n'est certes plus hégémonique, mais elle est loin d'avoir perdu son influence diplomatique, et d'ailleurs elle a été officiellement invitée à participer aux négociations, représentée par Talleyrand.

Le Congrès de Vienne : fin de l'hégémonie française, réorganisation de l'Europe

Pendant que la Restauration s'installe dans le pays, le sort de la France se joue aussi ailleurs, à Vienne, lors de ce qui est resté un des plus grands congrès diplomatiques de l'histoire. Ouvert le 1^{er} novembre 1814, à l'initiative du chancelier autrichien Metternich, le Congrès de Vienne, qui dure jusqu'au 9 juin 1815, réunit les vainqueurs de la France. Il se donne pour objectif principal de réorganiser la carte de l'Europe, à la fois sur le plan territorial (redistribution des conquêtes françaises de la Révolution et de l'Empire, en application du traité de Paris) et sur le plan politique (rétablissement des régimes monarchiques).

L'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie font par ailleurs en sorte de maintenir leur puissance en Europe, tout en écartant durablement la France du jeu diplomatique européen et mondial. C'est aussi le point final à la séculaire rivalité franco-britannique. Après la défaite de Waterloo, il n'y a plus d'obstacle au développement de l'hégémonie britannique : le XIX^e siècle sera celui de la mondialisation britannique. C'est par ailleurs une « Europe des princes » qui se dessine : il est décidé de revenir partout au principe monarchique en rétablissant les dynasties qui avaient été écartées par Napoléon ou en reconstituant des royaumes. *A contrario*, les aspirations nationales de nombreux peuples ne sont pas prises en compte, alors même que le nationalisme a été propagé dans toute l'Europe par la Révolution puis par Napoléon. La volonté des puissances européennes de contenir coûte que coûte le principe des nationalités constitue le terreau de bien des affrontements et des révolutions dans les années et décennies à venir.



L'Europe redessinée par le congrès de Vienne

3) Une nouvelle constitution : la Charte

Il faut aller vite pour éviter tout flottement politique. Louis XVIII promulgue ainsi dès le 4 juin 1814 une nouvelle constitution, destinée à poser les fondements juridiques et politiques du nouveau régime. Appelée officiellement « **Charte constitutionnelle** », ce texte illustre, jusque dans le choix de son nom même, l'état d'esprit du nouveau roi, qui souhaite absolument éviter de rouvrir l'esprit de guerre civile et qui voudrait rassembler tous les Français autour d'une forme de compromis. Rédigée par Jacques Claude, un ancien préfet et ministre de Napoléon qui s'est rallié, comme d'ailleurs beaucoup de ses collègues, à Louis XVIII, la Charte se compose d'un préambule et de 76 articles. Le texte essaie de trouver un équilibre entre les « deux France », celle de l'Ancien régime d'une part et celle de la Révolution d'autre part.

La Charte crée **une monarchie constitutionnelle**. Conformément aux habitudes prises depuis la première constitution en 1791, elle respecte la souveraineté nationale, incarnée par deux assemblées, la Chambre des députés et la Chambre des pairs. Elle respecte aussi la séparation des pouvoirs, mais celle-ci est nettement à l'avantage du roi : en effet, celui-ci dispose non seulement du pouvoir exécutif, ce qui est logique en tant que chef d'État, mais aussi d'une partie du pouvoir législatif car il possède seul l'initiative des lois (article 16) et il peut légiférer par ordonnances (article 14). Il peut aussi dissoudre à sa guise les deux chambres tandis que les ministres sont responsables uniquement devant lui, alors qu'en sens inverse les députés n'ont aucun moyen d'action sur le pouvoir royal, si ce n'est un droit d'adresse purement formel. Même si le modèle anglais est alors très en vogue, on est donc ici très loin d'une monarchie parlementaire à la britannique. Quant à la souveraineté populaire, elle demeure elle aussi très limitée puisqu'elle repose sur le **suffrage censitaire**, qui sera confirmé par la loi Lainé de 1817. Le droit de vote ne concerne que les hommes âgés d'au moins 30 ans et payant un niveau élevé d'impôts, soit à peine 90 000 personnes qui représentent 2 % des citoyens adultes. Seuls ces hommes participent concrètement à la vie politique du pays : ils forment ce que l'on surnomme alors le « pays légal », par opposition au « pays réel » qui concerne l'immense majorité de la population.

Si la Charte est accueillie plutôt favorablement par les Français, elle divise en revanche au sein des élites politiques. **Les « ultras »**, regroupés autour du comte d'Artois, frère du roi, la jugent trop favorable aux principes de 1789 et se mettent en tête de la combattre. *A contrario*, les plus libéraux, qui rêvent d'une monarchie anglaise, pensent qu'il sera possible d'augmenter les prérogatives des députés pour parvenir à un meilleur équilibre institutionnel avec le roi.

La Charte de 1814 : un délicat compromis (tableau de synthèse)	
La continuité monarchique d'Ancien régime	La prise en compte de l'héritage révolutionnaire
• Le mot « Charte », qui rappelle les textes du Moyen Âge et de l'Ancien régime. • L'organisation du texte, et la manière de s'exprimer du roi : « <i>Nous</i> » à plusieurs reprises, « <i>nos sujets</i> » (et non « citoyens », terme issu de la Révolution); réaffirmation à plusieurs reprises de l'« autorité » royale. Louis XVIII s'inscrit donc là dans une conception traditionnelle de la monarchie, paternaliste, qui fait du roi un véritable père pour ses sujets et pour « la patrie ». • La continuité du pouvoir royal : le texte est signé de la « <i>dix-neuvième</i> » année du règne et le préambule rappelle la nécessité de « <i>renouer la chaîne des temps</i> » après « <i>une longue absence</i> ». Pour Louis XVIII, la période révolutionnaire n'est qu'une parenthèse de l'histoire, voire un égarement du pays (« <i>funestes écarts</i> ») qu'il faut « <i>efface[r] de notre souvenir</i> ».	• Le mot « <i>constitutionnelle</i> » ajouté à celui de « <i>Charte</i> ». • La référence, dans le préambule, à la philosophie des Lumières (les « <i>progrès toujours croissants des Lumières</i> », « <i>l'Europe éclairée</i> »). • Le maintien d'une représentation nationale à travers un système bicaméral (Chambre des députés et Chambre des pairs), ce qui revient à reconnaître le principe de souveraineté nationale hérité de 1789. • Le maintien des grands principes de 1789 : égalité (article 1^{er}), y compris devant l'impôt (article 2) et dans l'accès aux emplois (article 3), liberté individuelle (article 4), liberté religieuse (article 5; il y a donc une continuité avec le Concordat signé par Bonaparte en 1801), liberté d'opinion et d'expression donc aussi de la presse (article 8).

La continuité monarchique d'Ancien régime	La prise en compte de l'héritage révolutionnaire
• La reprise du titre royal traditionnel : « <i>roi de France et de Navarre</i> », et non « roi des Français » qui était d'ailleurs le titre reçu par Louis XVI dès 1789, puis celui qu'avait donné le Sénat à Louis XVIII au moment de son rappel en avril 1814. Cela montre bien que Louis XVIII considère comme illégitimes les évolutions qui se sont produites à partir de 1789. • Le roi, une personne « <i>inviolable et sacrée</i> » (article 13). • La réaffirmation du principe d'une monarchie de droit divin (« <i>Louis, par la grâce de Dieu</i> » ; « <i>la divine Providence</i> ») ; on soulignera toutefois que ces formulations se veulent modérées (l'expression « droit divin » n'apparaît pas). • La réaffirmation de la puissance de l'Église catholique puisque la religion catholique est décrétée religion d'État (article 6). • Abolition de la conscription (article 12), c'est-à-dire du service militaire qui avait été créé durant la Révolution (loi Jourdan-Delbrel de 1798).	• La division de la société en ordres (noblesse, clergé, tiers-état), supprimée par la Révolution, n'est pas rétablie : la noblesse n'est plus qu'un titre puisque le roi « <i>ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société</i> » (article 71). • Le maintien de certaines créations napoléoniennes emblématiques : Code civil (article 68), Légion d'honneur (article 72).

B. L'éphémère raidissement de 1815

1) Le retour imprévu de l'Empereur : les « Cent-Jours » (mars-juin 1815)

Avec un millier d'hommes, Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe le 26 février puis débarque à Golfe-Juan, sur la Côte d'Azur, **le 1^{er} mars 1815**. Évitant soigneusement le Midi royaliste et catholique, ralliant à lui l'essentiel de l'armée, il progresse très vite, suscitant l'effroi à Paris. Le 19 mars, Louis XVIII n'a plus d'autre choix que de prendre à nouveau la route de l'exil, cette fois vers Gand, en Belgique. Le lendemain, l'Empereur fait une entrée triomphale dans la capitale. Reconstituant laborieusement un gouvernement, il prend toute une série des mesures pour annuler celles de la Restauration. La Charte est ainsi remplacée par un « Acte additionnel aux constitutions de l'Empire », rédigé par l'intellectuel Benjamin Constant. Mais ce retour inattendu ne suscite pas autant de ferveur que l'espérait Napoléon, à la fois parce que le peuple est déçu de la faiblesse des mesures en sa faveur et parce que la plupart des élites demeurent fidèles à la Restauration qui leur a apporté la paix.

Car tout le monde sait que, tôt ou tard, la guerre va reprendre. Les alliés, qui sont toujours affairés au congrès de Vienne, ne peuvent pas en effet laisser l'Empereur se réinstaller au pouvoir. Napoléon réussit certes le tour de force de mobiliser plus de 300 000 hommes, mais ce n'est pas suffisant face aux troupes anglaises de Wellington et aux troupes prussiennes de Blücher. Le 18 juin 1815, à **Waterloo** (Belgique), il subit une lourde défaite, qui l'oblige à regagner Paris, où il abdique le 22 juin avant de se constituer prisonnier aux Anglais le 15 juillet. Ceux-ci l'exilent à Sainte-Hélène, une petite île perdue au milieu de l'Atlantique sud. Il y finira ses jours en 1821.

2) Le second retour de Louis XVIII dans des conditions difficiles

Louis XVIII peut revenir en France et à Paris dès le 8 juillet 1815, à nouveau soutenu par les alliés et à l'instigation de Talleyrand et Fouché qui ont instauré un gouvernement provisoire. Mais ce second retour « **dans les fourgons de l'étranger** » se fait dans des conditions bien plus difficiles qu'en 1814.

La France ayant à nouveau provoqué la guerre en violation du traité de 1814, un nouveau traité lui est imposé. Ce **second traité de Paris**, signé le 20 novembre 1815, est beaucoup plus dur puisqu'il prévoit notamment une lourde indemnité de guerre et l'occupation du sol national par plus d'un million de soldats dans une soixantaine de départements. La France est durablement mise à l'écart du « concert des nations ».

3) La « Terreur blanche » et la « Chambre introuvable »

Le pays est par ailleurs au bord de la guerre civile. La fin des Cent-Jours déclenche la fureur des « ultras » contre les bonapartistes et les républicains, surtout dans le Midi royaliste et catholique où se déroule une « **Terreur blanche** » à l'été et à l'automne 1815. Les protestants sont aussi visés, notamment à Nîmes. Des centaines voire des milliers de personnes sont massacrées, en dehors de tout cadre légal et face à des autorités locales totalement dépassées (voire parfois passives).

C'est dans ce contexte exalté que se déroule, en août 1815, la première élection législative du régime, visant à élire la Chambre des députés. Les électeurs, effrayés par l'agitation et par le spectre d'une menace révolutionnaire, font un choix très conservateur. La victoire est en effet écrasante pour les « **ultras** », qui obtiennent 350 sièges sur 398, à tel point que Louis XVIII parle ironiquement d'une « **Chambre introuvable** » puisqu'il sait que les « ultras » lui sont hostiles. C'est sous la pression de cette Chambre très à droite que le gouvernement prend des mesures répressives : il met en place une justice d'exception et il fait bannir les régicides (ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI) pour viser des personnalités honnies comme Fouché ou le peintre David. Des responsables sont par ailleurs condamnés à mort, comme le maréchal Ney, qui s'était rallié à Napoléon lors des Cent-Jours après avoir servi le roi, fusillé en décembre 1815.

Q ZOOM • Acteurs

Les « ultras » : groupe politique pivot de la Restauration

Pour Victor Hugo, « être ultra, c'est aller au-delà » (*Les Misérables*). L'ultracisme représente la droite la plus réactionnaire et conservatrice. Regroupés derrière plusieurs chefs de file, au premier rang desquels le comte d'Artois (le frère du roi) mais aussi Villèle ou Polignac, les ultras-royalistes disposent d'importants relais auprès de l'opinion grâce à plusieurs journaux, par exemple *La Gazette de France* ou le *Journal des Débats*, ainsi qu'à plusieurs hommes de lettres de premier plan comme Chateaubriand, mais aussi de jeunes auteurs « romantiques » tels Hugo ou Lamartine qui épousent la cause ultra à leurs débuts.

La base de la pensée ultra est l'idéologie contre-révolutionnaire, théorisée entre autres par Louis de Bonald et Joseph de Maistre dans les années 1790 : la Révolution est rejetée en bloc, considérée comme une anomalie voire une abomination dans la longue histoire de la France, pour prôner au contraire un retour à l'avant 1789 donc à une monarchie absolue de droit divin. Les ultras sont d'ailleurs aussi très attachés au catholicisme et à l'alliance « du Trône et de l'Autel » c'est-à-dire de la monarchie et de l'Église catholique.

La question de la légitimité monarchique est également capitale : pour eux, seule la dynastie des Bourbons est légitime à régner sur la France. Se surnommant eux-mêmes les « légitimistes », ils vouent une haine tenace à la branche cousine, celle des Orléans (dont les partisans sont appelés « orléanistes »). Ils mettent tous leurs espoirs sur le fils cadet du comte d'Artois, le duc de Berry, qui représente l'avenir de la monarchie car c'est lui qui devra succéder à son père (rappelons que Louis XVIII n'a pas d'enfant et que l'aîné du comte d'Artois n'est pas en capacité de régner).

C. Le temps du compromis monarchique : l'esprit de la Charte

1) Les « constitutionnels » : les royalistes modérés aux commandes

Face à des « ultras » ouvertement opposants, et alors que le calme est revenu dans le pays, Louis XVIII décide de **dissoudre** la Chambre des députés en septembre 1816. Son calcul est gagnant : non seulement les « ultras » régressent nettement, ne conservant que 90 députés (sur un total de 238), mais ce sont ses soutiens, les royalistes modérés, qui obtiennent la majorité absolue (140 députés). La Chambre devient enfin favorable au roi, ce qui va lui permettre de **gouverner au centre**, selon l'esprit de compromis qu'il avait voulu avec la Charte. Après le raidissement passager de 1815, la Restauration entre dans une phase libérale jusqu'en 1820.

Ces royalistes modérés et désormais majoritaires sont appelés les « **constitutionnels** » ou encore les « **doctrinaires** ». Ils se définissent comme des centristes, se montrant hostiles aussi bien aux excès de la Révolution (ils acceptent les changements de 1789, mais pas ceux effectués au-delà) qu'à

ceux de la Contre-Révolution et de la réaction : ce sont donc les plus fervents partisans de la Charte. Ce ne sont pas des libéraux car ils appartiennent bien à la droite et se montrent globalement conservateurs, à la fois sur le plan politique (défense du système censitaire) et sur le plan social (défense de la primauté des notables et des possédants), avec pour principe le maintien à l'écart de la masse populaire. Royer-Collard, Guizot, le duc de Broglie, Richelieu, Decazes ou Serre sont parmi les personnalités politiques les plus actives de ce groupe. Ils symbolisent l'essor de la bourgeoisie urbaine, grande gagnante de la Révolution et de l'Empire, face à la vieille aristocratie nobiliaire et terrienne davantage défendue par les « ultras ». Ils ne forment absolument pas un parti politique au sens contemporain du terme : c'est un groupe divisé, aux contours parfois flous, qui soutient ou critique alternativement le pouvoir royal selon les débats et les projets de loi du moment.

2) L'application du libéralisme politique

Dirigé successivement par le **duc de Richelieu** (1815-1818) puis par le **comte Élie Decazes** (1818-1820), qui reçoivent chacun le titre officiel de « président du Conseil », le gouvernement multiplie les mesures libérales, en application de l'esprit de compromis voulu par le roi. Son action est d'ailleurs facilitée par la fin de l'occupation militaire alliée en 1818 et par le retour de la croissance économique. La censure, qui avait été temporairement rétablie en 1815, n'est plus de mise : les lois Serre de 1819 sont libérales, ce qui permet un essor de la presse d'opinion, vecteur essentiel de la politisation des Français. Chaque tendance politique a ainsi ses journaux, tels *Le Constitutionnel* pour les « doctrinaires », mais aussi *La Gazette de France* ou *Le Conservateur* (de Chateaubriand) pour la droite et les « ultras ». C'est également à cette époque que l'armée est profondément réformée, en reprenant le principe révolutionnaire et napoléonien de la conscription (service militaire) qui avait été créé par la loi Jourdan-Delbrel de 1798 puis aboli par la Charte : la loi Gouvion Saint-Cyr (1818) permet de recréer une armée de 240 000 hommes.

Le fonctionnement institutionnel prévu par la Charte semble par ailleurs réussir. **Les députés** prennent ainsi à la lettre les pouvoirs qui leur sont donnés, n'hésitant pas à interpeller les ministres, à se livrer à des joutes oratoires ou à transmettre des « adresses » au roi. Tout ceci contribue aussi à ancrer toujours plus la politisation au sein des élites.

3) Les libéraux : une gauche très modérée

En plus de la droite réactionnaire (« ultras ») et de la majorité royaliste modérée (« constitutionnels »), il existe un troisième groupe politique, **les libéraux ou « indépendants »**, dont un des chefs de file est Benjamin Constant,

qui dirige le journal *La Minerve*. Farouchement hostiles aux ultras, proches des constitutionnels, parfois anticléricaux, ils sont peu nombreux et constituent une gauche très modérée qui souhaite la mise en place d'une monarchie parlementaire sur le modèle anglais c'est-à-dire une stricte séparation des pouvoirs pour renforcer le pouvoir législatif de la Chambre et diminuer la puissance du roi.

Ils réalisent une **percée électorale** entre 1816 et 1819, lors des élections législatives partielles qui ont lieu chaque année : alors qu'ils ne sont qu'une petite dizaine de députés en 1816, ils sont 25 en 1817, 45 en 1818 et jusqu'à 90 en 1819. C'est aussi le signe d'un fonctionnement parlementaire normal et d'une poursuite de la politisation de l'électorat.

II. Le triomphe de la réaction : la fin de l'équilibre (1820-1828)

Problématique

- Comment, sous l'influence des « ultras », l'esprit de compromis disparaît-il progressivement à partir de 1820 ?

A. Le virage réactionnaire du régime en 1820

1) Un événement déclencheur : l'assassinat du duc de Berry (14 février 1820)

C'est alors que survient un événement dramatique, l'assassinat du duc de Berry, le fils cadet du comte d'Artois et le seul à pouvoir assurer une descendance à la dynastie des Bourbons puisque son épouse, Marie-Caroline, est enceinte. Dans **la nuit du 13 au 14 février 1820**, en sortant de l'opéra, le duc de Berry est poignardé par un ouvrier farouchement hostile aux royalistes, Louvel, immédiatement arrêté. La naissance le 29 septembre 1820 du fils posthume du duc de Berry est vue par les légitimistes comme une bénédiction : il est surnommé « l'enfant du miracle », car héritier de la Couronne (il prend le titre de duc de Bordeaux, puis deviendra le comte de Chambord).

Les conséquences politiques sont majeures. Alors que les « ultras » sont déjà vent debout contre la poussée libérale à la Chambre, ils entendent exploiter politiquement cet assassinat qu'ils voient comme un attentat contre la

monarchie. **Chateaubriand** écrit que « *le couteau qui a tué le duc de Berry est une idée libérale* ». Le chef du gouvernement, Decazes, jugé trop conciliant par les « ultras », doit démissionner dès le 20 février 1820.

2) Le second gouvernement Richelieu : le choix de la réaction

Louis XVIII confie une seconde fois à Richelieu la présidence du Conseil. Le roi et son principal ministre sont désormais soumis à une telle pression des « ultras » qu'ils engagent une politique réactionnaire qui rompt avec l'esprit de compromis. L'**épuration** de la haute fonction publique se poursuit : le général Foy, inspecteur général de l'infanterie, est par exemple révoqué, tandis que Royer-Collard et Guizot sont exclus du conseil d'État dès l'été 1820.

En quelques mois, les **mesures réactionnaires** se multiplient : rétablissement de la censure sur la presse, autorisation de la détention sans jugement, loi du double vote qui permet aux plus riches de voter deux fois, tutelle du clergé sur l'Université.

3) Le retour de la « Chambre introuvable »

C'est dans ce contexte que de **nouvelles élections** ont lieu à la Chambre en novembre 1820. La peur chez les notables et la loi du double vote permettent un **triomphe des « ultras »**. Comme cinq ans plus tôt, ils obtiennent la majorité absolue. Sur 430 députés élus, les constitutionnels n'en ont plus qu'une cinquantaine et les libéraux une trentaine. Dès lors, Richelieu, qui n'est pas assez réactionnaire aux yeux des « ultras », n'a d'autre choix que de démissionner, le 12 décembre 1821.

B. Les « ultras » au pouvoir (1821-1828)

Proche du comte d'Artois, député « ultra » depuis 1815, c'est le **comte de Villèle** qui devient le nouveau chef du gouvernement en décembre 1821, fonction qu'il conserve jusqu'en janvier 1828. Louis XVIII n'a pas eu le choix : c'est désormais **un roi sans majorité**, d'autant que les élections partielles successives confortent la majorité absolue des « ultras ». Ceux-ci s'emploient alors à détruire méthodiquement l'esprit de compromis et de conciliation en multipliant les mesures réactionnaires, dans l'espoir un peu fou de revenir à l'Ancien régime. Dès 1822, une nouvelle loi sur la presse crée le délit de « tendance », formulation suffisamment vague pour condamner potentiellement n'importe quel journal. Le monde universitaire est quant à lui placé sous surveillance, car jugé trop libéral : des professeurs d'histoire comme Guizot